

Partie 5.4

Période de retrait

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
Introduction	Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins	Obligatoire
PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE		
5.4	Période de retrait	Obligatoire
REGISTRES		
R-1	Registre de vérification	
R-4	Registre de surveillance	
R-B	Registre de formation	
R-G	Manifeste porcin	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	Obligatoire
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	
R-2	Registre d'incidents	
R-3	Demande d'action corrective Ordonnances du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire, le cas échéant
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé

PARTIE 5.4

PÉRIODE DE RETRAIT

EXIGENCES

1. Une POS Période de retrait (POS 5.4) doit être développée et comprendre les éléments suivants :
 - a. Un protocole.
 - b. Des mesures en cas de déviation (ce qui doit être fait si un problème survient).
 - c. Des mesures de vérification.
2. La POS Période de retrait (POS 5.4) doit être mise en œuvre adéquatement.

Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Période de retrait (POS 5.4) vous est proposé.

JUSTIFICATION

- a. L'administration de médicaments et de vaccins selon la POS Période de retrait (POS 5.4) aide à réduire le risque que des porcs soient mis en marché avant que la période de retrait soit terminée.
- b. Pour répondre à la demande croissante de porcs légers, certains éleveurs vendent désormais des porcs à un stade de production plus précoce. Dans ce contexte, il est crucial de s'assurer que les périodes de retrait des médicaments ou des vaccins soient respectées avant l'envoi de porcs légers à l'abattoir ou de s'assurer que l'acheteur soit informé des périodes de retraits non terminées.
- c. L'urine et les fèces de porcs ayant subi un traitement aux antibiotiques pourraient contenir des résidus d'antibiotiques qui, lorsqu'ingérés par des porcs non traités, pourraient suffire à générer des niveaux de résidus non réglementaires dans ces porcs.

ORIENTATION

- a. Le terme « Tous les porcs » inclut : les porcelets sous la mère, les porcelets de pouponnière, les porcs à griller, les porcs légers, les porcs en croissance, les porcs en finition, les porcs de réforme, les porcs reproducteurs, etc.
- b. Déterminez les facteurs qui incitent à employer des médicaments et des vaccins.
- c. Il est important de suivre les directives du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique lorsque vous administrez un traitement médicamenteux.
- d. Il est important d'identifier les porcs ayant subi un traitement dans le Registre des traitements (R-T) et le Manifeste porcin (R-G).
- e. Si vous administrez, par inadvertance, un dosage trop élevé d'un médicament ou d'un vaccin à un porc (c.-à-d., une dose qui excède la quantité prescrite ou le dosage sur l'étiquette), communiquez avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et reportez l'expédition de ce porc, s'il y a lieu.
- f. Il est recommandé d'isoler les porcs ayant subi un traitement de ceux qui ne l'ont pas reçu.
- g. Il est recommandé d'avoir une liste de contacts d'urgence à jour (incluant les coordonnées d'un représentant de l'abattoir où les porcs sont expédiés) et que celle-ci soit accessible par tous les employés.

QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q5.4.1	<p>Vérifier que la POS Période de retrait (POS 5.4) comprend toutes les exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le protocole. b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient. c. Les mesures de vérification. <p>La liste de tous les éléments exigés se trouve dans la POS Période de retrait (POS 5.4).</p> <p>La POS Période de retrait (POS 5.4) n'est pas obligatoire si le site n'utilise aucun médicament, et si aucun médicament n'est trouvé sur le site il faut l'indiquer sur la POS 7.6 Soins des porcs malades et blessés (lorsque des animaux malades sont euthanasiés).</p>	<p>Validations complète et partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ POS 5.4 : Période de retrait 				
	Est-ce que la POS Période de retrait (POS 5.4) comprend :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q5.4.2	<p>Vérifiez que la POS Période de retrait (POS 5.4) est mise en œuvre adéquatement en vous assurant qu'il y a correspondance entre le Registre des traitements (R-T), le Régime pharmacothérapeutique (R-P), le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et les ordonnances du vétérinaire.</p> <p>S'assurer que tous les porcs (incluant les truies de réforme et les porcelets de pouponnière traités) n'ont plus de période de retrait en cours avant l'envoi à l'abattoir.</p>	<p>Validations complète et partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ POS 5.4 : Période de retrait ➤ R-B : Registre de formation ➤ R-G : Manifeste porcin ➤ R-P : Régime pharmacothérapeutique ➤ R-R : Registre de rations utilisées à la ferme ➤ R-T : Registre des traitements ➤ R-1 : Registre de vérification ➤ R-2 : Registre d'incidents ➤ R-3 : Demande d'action corrective ➤ Ordonnance du vétérinaire ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Entrevues 				
	Est-ce que la POS Période de retrait (POS 5.4) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

CONFORME

- › La POS Période de retrait (POS 5.4) est complète et mise en œuvre adéquatement.
- › Tous les registres sont complets et à jour.

NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- › Certains éléments ne sont pas écrits ou manquent à la POS Période de retrait (POS 5.4) et aux registres.

NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- › La POS Période de retrait (POS 5.4) n'est pas disponible.
- › Les registres ne sont pas disponibles.
- › Il y a des preuves que certaines déviations n'ont pas été corrigées (p. ex., l'expédition de porcs avant la date de départ permise).
- › Certains éléments de la POS ne sont pas mis en œuvre.

NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- › L'abattoir a détecté des résidus de médicaments dans la viande sans avoir reçu de préavis du gestionnaire du site.
- › L'abattoir a avisé le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE de la présence de résidus de médicaments.